



République Française
Département de la Moselle

COMPTE RENDU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 DECEMBRE 2019

L'an Deux Mille Dix-neuf le trois décembre à dix-neuf heures trente minutes, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de Communauté à Cattenom, les Conseillers Communautaires des Communes constituant la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Etaient présents :

Monsieur Michel PAQUET,
MM. Michel SCHIBI, Denis BAUR, Roland BALCERZAK, Mme Viviane WINTERRATH, MM. Gérard GUERDER, Patrick BAILY, Mme Katia GENET-MAINCION, MM. Mathieu PETERMANN, Michel HERGAT,

MM. Emile REICHER, Guy KREMER, Mme Nicole CORTESE, M. Jean-Marc COCQUYT, Mme Jacqueline CARON, M. Bernard ZENNER, Mme Mauricette NENNIG, M. Hervé GROULT, Mme Alieth FEUVRIER, M. Jean WAGNER, Mme Céline CONTRERAS, MM. Yannick OLIGER, Olivier VIGNERON, David ROBINET, MMES Evelyne DEROCHE, Patricia VEIDIG, M. Gérard ROSENFELDER, MMES Marie Laure FERRY, Marie-Odile KRIEGER, Isabelle RENOIR, Rachel ZIROVNIK, MM. Joseph GHAMO, Joseph BAUER, Mme Sandrine TEITGEN, MM. Benoit STEINMETZ, Maurice LORENTZ, Mme Valérie CARDET, M. Serge RECH

<u>Absents avec procuration :</u>	Christine ACKER	à	Bernard ZENNER
	Marie-Marthe DUTTA GUPTA	à	Michel HERGAT,
	Sisto SILVERIO	à	Viviane WINTERRATH
	Edouard CLEMENT	à	Céline CONTRERAS
	Elisabeth SPIELMANN	à	Michel PAQUET

Absents : Justin CONRADT, Jacques TORMEN, Martial WOJTYLKA, Linda PLASSIART, Jean-Marc VACCARO

Date de la convocation : 6 novembre 2019

Nombre de membres en exercice :	48
Nombre de membres présents :	38
Nombre de votants :	43

Secrétaire de séance : Mathieu PETERMANN



Le Président salue les membres du Conseil de Communauté, la présence de la presse et des internautes.

Il souhaite également la bienvenue à M. Gérard ROSENFELDER, nouveau conseiller communautaire représentant la commune de Hettange-Grande suite au décès de M. Genaro BALLESTA.

En préambule, il présente les nouveaux agents. Ont donc rejoint les effectifs du personnel communautaire :

NOM	PRENOM	GRADE	FONCTION	DATE D'ARRIVEE	SERVICE
CHELI	Estelle	Attaché	Responsable de l'OT	01/10/2019	OFFICE DU TOURISME
NOIREL	Anne-Christine	Adjoint administratif	Agent d'accueil	23/09/2019	OFFICE DU TOURISME
TOUSSAINT	Kévin	Adjoint administratif principal de 2 ^e cl.	Instructeur	12/11/2019	SIAU
WOLFF	Nadine	Rédacteur	Chef du service secrétariat général	18/11/2019	SECRETARIAT GENERAL

Il informe les Conseillers communautaires que la CCCE a reçu le label Paris, Terre de Jeux 2024 et a décidé de monter un dossier de base arrière aux Jeux olympiques, à travers différents sites sportifs.

Le Président souhaite rappeler quelques dates :

- Conseil communautaire : le mardi 17 décembre 2019 - vote du Budget 2020,
- Conseils communautaires 2020 : mardi 3 mars (intégration des résultats 2019), mardi 14 avril (installation du nouveau conseil communautaire), mardi 5 mai (mise en place des commissions,...).

Le Président souhaite ensuite que le Conseil communautaire observe une minute de silence à la mémoire des 13 militaires français qui ont trouvé la mort au Mali lors de la collision de leurs hélicoptères le 25 novembre 2019 et ait une pensée particulière pour leurs familles.

Après l'appel nominal des conseillers, et constat que le quorum est atteint, il propose au Conseil de Communauté, qui approuve à l'unanimité, de désigner Mathieu PETERMANN comme secrétaire de séance.

1. Objet : Approbation des comptes rendus des séances du Conseil communautaire en date des 24 septembre et 15 octobre 2019

Il est demandé au Conseil communautaire de bien vouloir approuver les comptes rendus des séances du Conseil communautaire en date des 24 septembre et 15 octobre 2019.

Le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité ces comptes rendus.

2. Objet : Compte rendu au Conseil communautaire des décisions Président du 6 septembre au 15 octobre 2019

Dans le cadre de la délégation permanente donnée au Président le 6 mai 2014 par le Conseil communautaire, et conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les décisions relatives à la préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés en la forme adaptée en raison de leur montant lorsque les crédits sont prévus au budget, il est attendu que le Président en rende compte au Conseil communautaire.

En conséquence le Président informe le Conseil communautaire que dans le cadre de cette délégation ont été prises les décisions suivantes :

Décision 2019-59 du 06/09/2019 :

Attribution du marché de fourniture et de pose « du dégrilleur de secours pour la Station d'Épuration de Hettange – rue Victor Hugo – à l'entreprise Service Epuration à 57530 OGY pour un montant de 19 568 € H.T.

Décision 2019-60 du 17/09/2019 :

Attribution du marché de fourniture et remplacement de « l'automate de la Station d'Épuration de Cattenom - route de Gavisse – à l'entreprise STARCK ELECTRICITE à 57450 THEDIND, pour un montant de 19 643.51 € H.T.

Décision 2019-61 du 25/09/2019 :

Attribution du marché pour la fourniture d'une caméra et accessoires pour l'inspection des réseaux d'assainissement à l'entreprise HYDROMECA CD 15 à 62860 MARQUION pour un montant de 15 993.63 € HT.

Décision 2019-62 du 30/09/2019 :

Un avenant de transfert au marché de « Fourniture et acheminement d'électricité et services associés pour différents sites de la CCCE » passé avec l'entreprise TOTAL ENERGIE GAZ et conclu pour un montant estimatif annuel de 215 429,92 € H.T., est accepté.

Il s'agit d'acter l'absorption de la Société TOTAL ENERGIE GAZ par la Société TOTAL DIRECT ENERGIE, avec effet rétroactif au 1er août 2019. Le montant initial du marché n'est pas modifié.

Décision 2019-63 du 30/09/2019 :

Un avenant de - 3,81 % au marché « Exploitation des installations de chauffage, ventilation, climatisation, traitement d'eau, traitement d'air et multi-technique de la piscine communautaire de Breistroff-la-Grande » passé avec l'entreprise ENGIE COFELY à 54005 NANCY, est accepté pour un montant de - 18 655,00 € H.T., portant le montant total du marché de 490 224,70 € H.T à la somme de 471 569,70 € H.T.

Décision 2019-64 du 30/09/2019 :

Une convention tripartite établie entre la CCCE, le Syndicat Intercommunal des Eaux de Cattenom, la Société VEOLIA est acceptée. L'objet de cette convention est le recouvrement de la redevance assainissement par la Société VEOLIA pour le compte de la CCCE, à titre gratuit. Elle détermine, à ce titre, les obligations de chacune des parties.

Décision 2019-65 du 07/10/2019 :

Signature d'un accord-cadre à bons de commande pour la « fourniture de chaussures de sécurité et d'autres équipements de protection individuelle » avec l'entreprise GEDIVEPRO à 03100 MONTLUÇON pour un montant minimum annuel de 2 500 € H.T. et un montant maximum annuel de 15 000 € H.T.

L'accord-cadre est conclu pour une période d'un an, reconductible tacitement trois fois maximum.

Décision 2019-66 du 07/10/2019 :

Attribution du marché de « Maîtrise d'œuvre relative à la restauration et prévention des inondations de la Kissel et ses affluents » au Bureau d'études B.E.P.G. à 54600 VILLERS-LES-NANCY, pour un montant de 82 500,00 € H.T. (taux de rémunération de 5,5%).

Décision 2019-67 du 08/10/2019 :

Signature d'un accord-cadre à bons de commande « Assainissement dans les 20 Communes de la CCCE – Entretien et curage des canalisations et postes de refoulement » avec l'entreprise MALEZIEUX à 57146 WOIPPY, pour un montant minimum annuel de 32 000 € H.T. et un montant maximum annuel de 70 000 € H.T.

L'accord-cadre est conclu pour une période d'un an, reconductible tacitement deux fois maximum.

Décision 2019-68 du 08/10/2019 :

Attribution du marché de « protection de berge du ruisseau de Beyren » à l'entreprise SAS Bertrand à 57420 SOLGNE, pour un montant de 15 368,00 € H.T.

Décision 2019-69 du 10/10/2019 :

Signature d'un accord-cadre à bons de commande pour l'« Achat de vêtements de travail pour les agents des services techniques » avec l'entreprise RECORD à 67200 STRASBOURG pour un montant minimum annuel de 4 500 € H.T. et un montant maximum annuel de 18 000 € H.T.

L'accord-cadre est conclu pour une période d'un an, reconductible tacitement trois fois maximum.

Décision 2019-70 du 15/10/2019 :

Attribution du marché de travaux « VIC Voirie – Commune de Rodemack – annexe de Faulbach, rue des Jardins et rue Principale » à l'entreprise EUROVIA ALSACE LORRAINE à 57192 FLORANGE, pour un montant de 148 139,15 € H.T.

Le Conseil de Communauté prend acte.

3. Objet : Compte rendu au Conseil communautaire des décisions du Bureau communautaire en date du 27 août 2019

Dans le cadre de la délégation permanente donnée au Bureau communautaire le 26 juin 2018 par le Conseil communautaire, et conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il est attendu que le Bureau en rende compte au Conseil communautaire.

Le Conseil communautaire a été destinataire du compte rendu de la séance du Bureau communautaire du 27 août 2019 par courriel du 18 septembre 2019. Il est simplement rappelé ci-dessous la date, le numéro et l'objet des décisions.

Rapport n° 1 du 27/08/2019 :

Rappel du calendrier des réunions institutionnelles et politiques à venir

Rapport n° 2 du 27/08/2019 :

Adoption du compte rendu de la réunion du Bureau communautaire en date du 16 juillet 2019

<i>Affaires générales</i>

Rapport n° 3 du 27/08/2019 :

Tableau des emplois

Rapport n° 4 du 27/08/2019 :

Maison de la Nature : acquisition de terrains pour l'implantation de la Maison de la Nature à Hettange-Grande

Rapport n° 5 du 27/08/2019 :

Règlement de fonctionnement des Multi-accueils communautaires – Modification du barème des participations familiales

Rapport n° 6 du 27/08/2019 :

Manifestation sportive communautaire – Demande de subvention du Football Club de Hettange-Grande pour le stage « Foot Vacances » de l'été 2019

Rapport n° 7 du 27/08/2019 :

Football en salle - Proposition commerciale de l'espace Soccer Arena

Rapport n° 8 du 27/08/2019 :

Micados.Comcom : subventions aux associations sportives partenaires du projet 2019

Rapport n° 9 du 27/08/2019 :

Subvention communautaire 2019 au titre des projets de clubs -Tennis Club de Cattenom : intervention d'éducateurs à l'école élémentaire de Cattenom, Breistroff-la-Grande, Mondorff et Zoufftgen

Rapport n° 10 du 27/08/2019 :

Subvention communautaire 2019 au titre des manifestations sportives d'intérêt communautaire - Cap Enrange : Trail des Crêtes

Rapport n° 11 du 27/08/2019 :

Espace aquatique Cap Vert à Breistroff-la-Grande – Fixation des tarifs des séances de PILATE, PADDLE, STEP

Le Conseil de Communauté prend acte.

4. Objet : Compte rendu au Conseil communautaire des décisions du Bureau communautaire en date du 17 septembre 2019

Dans le cadre de la délégation permanente donnée au Bureau communautaire le 26 juin 2018 par le Conseil communautaire, et conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il est attendu que le Bureau en rende compte au Conseil communautaire.

Le Conseil communautaire a été destinataire du compte rendu de la séance du Bureau communautaire du 17 septembre 2019 par courriel du 16 octobre 2019. Il est simplement rappelé ci-dessous la date, le numéro et l'objet des décisions.

Rapport n° 1 du 17/09/2019 :

Adoption du compte rendu de la réunion du Bureau communautaire en date du 27 août 2019

Rapport n° 2 du 17/09/2019 :

Rappel du calendrier des réunions institutionnelles et politiques à venir

<i>Affaires générales</i>

Rapport n° 3 du 17/09/2019 :

Association Entreprendre en Lorraine Nord – 24^e édition du Salon à l'Envers – Subvention

Rapport n° 4 du 17/09/2019 :

VICC/VIC – Hettange-Grande – rue du Général de Gaulle – 2^e tranche – RD 15 entre la rue du Val et la rue du Luxembourg – Marché n° 1845VENH – Avenant n° 1 de régularisation avec l'entreprise EIFFAGE ROUTE à 54320 MAXEVILLE

Rapport n° 5 du 17/09/2019 :

Achat et livraison de fournitures pour les 4 multi-accueil et le Relais Assistants Maternels de la CCCE – 11 lots

Rapport n° 6 du 17/09/2019 :

Commune de Zoufftgen – VICC/VIC – Aménagement en traverse de la rue Principale – RD56 – Marché 1862VIZA – Avenant n° 1 de régularisation avec l'entreprise WEILER SAS à 57340 MORHANGE

Rapport n° 7 du 17/09/2019 :

Entretien de l'éclairage public des 20 communes de la CCCE 2019-2023

Rapport n° 8 du 17/09/2019 :

Raccordement de 3 bâtiments communautaires au réseau de chaufferie bois mis en place par la Commune de Cattenom – Signature des polices d'abonnement

Finances

Rapport n° 9 du 17/09/2019 :

Indemnité de conseil au Comptable du Trésor au titre de l'année 2019

Rapport n° 10 du 17/09/2019 :

Acceptation d'une indemnité de sinistre – Multi-accueil les Frimousses à Volmerange-les-Mines

Rapport n° 11 du 17/09/2019 :

Acceptation d'une indemnité – GEMAPI

Rapport n° 12 du 17/09/2019 :

Acceptation d'une indemnité de sinistre – Déchetterie de Cattenom

Rapport n° 13 du 17/09/2019 :

Associations gestionnaires des activités extrascolaires et de mutualisation – 3e acompte et solde de subvention 2019

Le Conseil de Communauté prend acte.

5. Objet : Compte rendu au Conseil communautaire des décisions du Bureau communautaire en date du 15 octobre 2019

Dans le cadre de la délégation permanente donnée au Bureau communautaire le 26 juin 2018 par le Conseil communautaire, et conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il est attendu que le Bureau en rende compte au Conseil communautaire.

Le Conseil communautaire a été destinataire du compte rendu de la séance du Bureau communautaire du 15 octobre 2019 par courriel du 13 novembre 2019. Il est simplement rappelé ci-dessous la date, le numéro et l'objet des décisions.

Rapport n° 1 du 15/10/2019 :

Rappel du calendrier des réunions institutionnelles et politiques à venir

Rapport n° 2 du 15/10/2019 :

Adoption du compte rendu du Bureau Communautaire du 17 septembre 2019

Affaires générales

Rapport n° 3 du 15/10/2019 :

Tableau des emplois

Rapport n° 4 du 15/10/2019 :

Réhabilitation du Pavillon des Officiers de la Citadelle à Rodemack – Lot n° 4 : Couverture et zinguerie – Marché n°1908POCC - Avenant n° 2 avec l'entreprise MADDALON FRERES à 54121 VANDIERES

Rapport n° 5 du 15/10/2019 :

Haies en F'eau-Lit – Demande de subvention dans le cadre de l'Appel à Projets Trame Verte et Bleue 2019 (TVB)

*Aménagement de l'espace –
Développement économique*

Rapport n° 6 du 15/10/2019 :

Subvention à Moselle Nord Initiative

Tourisme – Relations Transfrontalières

Rapport n° 7 du 15/10/2019 :

Guide touristique de Moselle Attractivité - Inscription de deux excursions pour groupes sur le territoire communautaire

Politique Sociale

Rapport n° 8 du 15/10/2019 :

Convention de mise à disposition des biens immeubles abritant le RAM au profit de la CCCE

Sport - Loisirs

Rapport n° 9 du 15/10/2019 :

Subvention communautaire 2019 au titre des manifestations sportives d'intérêt communautaire - Cyclo Sport Thionvillois : Tour de Moselle

Rapport n° 10 du 15/10/2019 :

Subvention communautaire 2019 au titre des anniversaires : Vélo Club Hettange Grande

Rapport n° 11 du 15/10/2019 :

Utilisation de l'espace aquatique Cap Vert par Madame Isabelle ROIBIER, sage-femme – Signature de la convention de mise à disposition

Le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 43
Abstention : 0
Contre : 0

6. Objet : Débat d'Orientation Budgétaire 2020

En application des articles L 2312-1 et L 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée communautaire est invitée à débattre de l'orientation budgétaire 2020 qui fait l'objet du présent rapport.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) adressé aux Conseillers communautaires dans le cadre des rapports préalables est présenté et commenté en séance par le Président et le Vice-Président en charge des finances.

Après en avoir délibéré et considérant la présentation du rapport du DOB effectué en séance,

Après avis du Bureau communautaire en date du 26 novembre 2019,

Il est demandé au Conseil communautaire :

- de prendre acte des propositions et orientations financières du DOB 2020,
- d'adopter par vote le rapport ci-annexé,
- d'autoriser le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour :	43
Abstention :	0
Contre :	0

7. Objet : RIFSEEP - Intégration des indemnités de régisseurs à compter du 1^{er} janvier 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la Fonction Publique de l'Etat,

Vu la circulaire du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel,

Vu les arrêtés ministériels des corps de référence dans la Fonction Publique de l'Etat,

Vu la délibération n° 9 du Conseil communautaire en date du 27 mars 2018 portant mise en place du RIFSEEP,

Considérant que l'indemnité allouée aux régisseurs d'avances et de recettes prévue par l'arrêté ministériel du 3 septembre 2001 n'est pas cumulable avec le RIFSEEP au sens de l'article 5 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014,

Considérant ainsi la nécessité de procéder à une régularisation des délibérations antérieures portant mise en place du RIFSEEP en intégrant l'indemnité susvisée,

Considérant que l'indemnité susvisée fera l'objet d'une part « IFSE régie » versée en complément de la part fonction IFSE prévue pour le groupe de fonctions d'appartenance de l'agent régisseur, ceci permettant de l'inclure dans le respect des plafonds réglementaires prévus au titre de la part fonctions,

1. Les bénéficiaires de la part IFSE régie

L'indemnité peut être versée aux fonctionnaires titulaires et stagiaires mais également aux agents contractuels responsables d'une régie.

Elle est versée en complément de la part fonction IFSE prévue pour le groupe de fonctions d'appartenance de l'agent régisseur.

2. Les montants de la part IFSE régie

RÉGISSEUR D'AVANCES (en euros)	RÉGISSEUR DE RECETTES (en euros)	RÉGISSEUR D'AVANCES et de recettes	MONTANT du cautionnement (en euros)	MONTANT annuel de la part IFSE régie (en euros)
Montant maximum de l'avance pouvant être consentie	Montant moyen des recettes encaissées mensuellement	Montant total du maximum de l'avance et du montant moyen des recettes effectuées mensuellement		
Jusqu'à 1 220	Jusqu'à 1 220	Jusqu'à 2 440	-	110
De 1 221 à 3 000	De 1 221 à 3 000	De 2 441 à 3 000	300	110
De 3 001 à 4 600	De 3 001 à 4 600	De 3 000 à 4 600	460	120
De 4 601 à 7 600	De 4 601 à 7 600	De 4 601 à 7 600	760	140
De 7 601 à 12 200	De 7 601 à 12 200	De 7 601 à 12 200	1 220	160
De 12 200 à 18 000	De 12 201 à 18 000	De 12 201 à 18 000	1 800	200
De 18 001 à 38 000	De 18 001 à 38 000	De 18 001 à 38 000	3 800	320
De 38 001 à 53 000	De 38 001 à 53 000	De 38 001 à 53 000	4 600	410
De 53 001 à 76 000	De 53 001 à 76 000	De 53 001 à 76 000	5 300	550
De 76 001 à 150 000	De 76 001 à 150 000	De 76 001 à 150 000	6 100	640
De 150 001 à 300 000	De 150 001 à 300 000	De 150 001 à 300 000	6 900	690
De 300 001 à 760 000	De 300 001 à 760 000	De 300 001 à 760 000	7 600	820
De 760 001 à 1 500 000	De 760 001 à 1 500 000	De 760 001 à 1 500 000	8 800	1 050
Au-delà de 1 500 000	Au-delà de 1 500 000	Au-delà de 1 500 000	1 500 par tranche de 1 500 000	46 € par tranche de 1 500 000

3. Montants de la part IFSE régie annuelle versés au sein de la CCCE

Les agents régisseurs au sein de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs percevront dans leur IFSE l'indemnité correspondant à l'indemnité de régisseur réglementaire selon le tableau ci-dessus. Cette dernière viendra se cumuler à l'IFSE versée précédemment. L'IFSE sera versée mensuellement.

Les agents dont le cadre d'emplois n'est pas encore impacté par le RIFSEEP restent soumis à la réglementation antérieure régissant l'indemnité allouée aux régisseurs d'avances et de recettes (arrêté ministériel du 3 septembre 2001) jusqu'à ce que le bénéfice du RIFSEEP leur soit étendu. A compter de cette date, les régisseurs bénéficieront des mêmes modalités d'indemnisation que les cadres d'emplois déjà soumis au RIFSEEP.

Après avis favorable du Bureau communautaire en date du 26 novembre 2019,

Il est demandé au Conseil communautaire :

- de décider de l'instauration d'une part supplémentaire « IFSE régie » dans le cadre du RIFSEEP à compter du 1^{er} janvier 2020,
- de décider la validation des critères et montants tels que définis ci-dessus,
- d'inscrire les crédits correspondants au budget.

Le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité ces propositions.

8. Objet : Commissions communautaires

Vu la délibération n° 19 du Conseil communautaire du 6 mai 2014 portant constitution des commissions facultatives suite au renouvellement du Conseil de Communauté,

Vu la délibération n° 5 du Conseil communautaire du 16 juin 2015 portant modification des Commissions communautaires par la constitution de deux commissions distinctes : Commission « Politique Aménagement de l'Espace, Développement Economique », Commission « Politique Tourisme et Relations Transfrontalières »,

Vu la délibération n° 5 du Conseil communautaire du 1^{er} décembre 2015 portant modification des commissions communautaires,

Vu la délibération n° 4 du Conseil communautaire du 12 avril 2016 portant modification des commissions communautaires,

Vu la délibération n° 4 du Conseil communautaire du 11 avril 2017 portant modification des commissions communautaires,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-DCL/1-021 du 6 juin 2017 actant la nouvelle répartition des sièges au sein du Conseil de communauté,

Vu la délibération n° 5 du Conseil communautaire du 4 juillet 2017 portant modification des commissions communautaires,

Vu la délibération n° 7 du Conseil communautaire du 5 décembre 2017 portant modification des commissions communautaires,

Vu la délibération n° 5 du Conseil communautaire en date du 25 juin 2019 portant modification des commissions communautaires,
Vu l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le décès de M. Genaro BALLESTA, conseiller communautaire représentant la Commune de Hettange-Grande, remplacé par M. Gérard ROSENFELDER,

Considérant qu'il s'avère nécessaire de modifier la composition des commissions,

Il est rappelé que le nombre de membres de chaque commission est limité à 15, hormis la commission des Finances composée des Maires des Communes membres.

Par ailleurs, dans le cadre de ce remaniement, il est rappelé, à toutes fins utiles, les préconisations de l'article L2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant que « sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du Conseil intéressés à l'affaire qui en a fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataire ».

Après avis favorable du Bureau communautaire en date du 26 novembre 2019,

Il est demandé au Conseil communautaire :

-de procéder à la modification des commissions communautaires comme suit :

**➤ COMMISSION : POLITIQUE AMENAGEMENT DE L'ESPACE,
 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

Madame	Katia GENET-MAINCION, conseillère communautaire de Berg-sur-Moselle
Messieurs	Guy KREMER, conseiller communautaire de la commune de Boust
	Justin CONRADT, conseiller communautaire de la commune de Breistroff-la-Grande
	Bernard ZENNER, conseiller communautaire de la commune de Cattenom
	Patrick BAILY, conseiller communautaire de la commune de Escherange
	Edouard CLEMENT, conseiller communautaire de la commune de Hettange-Grande
Madame	Rachel ZIROVNIK, conseillère communautaire de la commune de Mondorff
Messieurs	Joseph GHAMO, conseiller communautaire de la commune de Puttelange-lès-Thionville
	Gérard GUERDER, conseiller communautaire de la commune de Rodemack
	Maurice LORENTZ, conseiller communautaire de la commune de Volmerange-les-Mines
	Jean-Marc VACCARO, conseiller communautaire de la commune de Volmerange-les-Mines
	Hervé GROULT, conseiller communautaire de la commune de Cattenom
	Roland BALCERZAK, conseiller communautaire de la commune de Hettange-Grande
	Serge COLLIGNON, suppléant, commune de Mondorff

**➤ COMMISSION : POLITIQUE TOURISME ET RELATIONS
 TRANSFRONTALIERES**

Madame	Viviane WINTERRATH, conseillère communautaire de Basse-Rentgen
Messieurs	Guy KREMER, conseiller communautaire de la commune de Boust
	Justin CONRADT, conseiller communautaire de la commune de Breistroff-la-Grande
Madame	Jacqueline CARON, conseillère communautaire de la Commune de Cattenom

Messieurs Edouard CLEMENT, conseiller communautaire de la commune de Hettange-Grande
 Mesdames Isabelle RENOIR, conseillère communautaire de la commune de Kanfen
 Rachel ZIROVNIK, conseillère communautaire de la commune de Mondorff
 Messieurs Joseph GHAMO, conseiller communautaire de la commune de Puttelange-lès-Thionville
 Gérard GUERDER, conseiller communautaire de la commune de Rodemack
 Maurice LORENTZ, conseiller communautaire de la commune de Volmerange-les-Mines
 Serge COLLIGNON, suppléant, commune de Mondorff
 Yannick OLIGER, conseiller communautaire de la commune de Hettange-Grande

➤ COMMISSION : POLITIQUE SOCIALE

Monsieur Emile REICHER, conseiller communautaire de la commune de Beyren-lès-Sierck
 Mesdames Nicole CORTESE, conseillère communautaire de la commune de Boust
 Christine ACKER, conseillère communautaire de la commune de Cattenom
 Alieth FEUVRIER, conseillère communautaire de la commune de Entringe
 Marie-Marthe DUTTA GUPTA, conseillère communautaire de la commune de Fixem
 Céline CONTRERAS, conseillère communautaire de la commune de Hettange-Grande
 Rachel ZIROVNIK, conseillère communautaire de la commune de Mondorff
 Valérie CARDET, conseillère communautaire de la commune de Volmerange-les-Mines
 Monsieur Jean-Marc COCQUYT, conseiller communautaire de la commune de Breistroff-la-Grande
 Madame Mauricette NENNIG, conseillère communautaire de la Commune de Cattenom
 Marie-Thérèse WEBER, suppléante, commune de Evrange
 Monsieur Serge COLLIGNON, suppléant, commune de Mondorff
 Madame Marie-Odile KRIEGER, conseillère communautaire de la commune de Hettange-Grande

➤ COMMISSION : POLITIQUE DE L'ENVIRONNEMENT

Madame Marie-Marthe DUTTA GUPTA, conseillère communautaire de la commune de Fixem
 Messieurs Jean WAGNER, conseiller communautaire de la commune de Gavisce
 Sisto SILVERIO, conseiller communautaire de la commune de Hagen
 Edouard CLEMENT, conseiller communautaire de la commune de Hettange-Grande
 Madame Sandrine TEITGEN, conseillère communautaire de la commune de Rodemack
 Monsieur Benoit STEINMETZ, conseiller communautaire de la commune de Roussy-le-Village
 Hervé GROULT, conseiller communautaire de la commune de Cattenom
 Madame Marie-Laure FERRY, conseillère communautaire de la commune de Hettange-Grande
 Messieurs Martial WOJTYLKA, conseiller communautaire de la commune de Hettange-Grande
 Maurice LORENTZ, conseiller communautaire de la commune de Volmerange-les-Mines
 Mesdames Elisabeth SPIELMANN, conseillère communautaire de la commune de Zoufftgen
 Marie-Thérèse WEBER, suppléante, commune de Evrange
 Messieurs Charles DELION, suppléant, commune de Basse-Rentgen
 Alain REDINGE, suppléant, commune de Gavisce

➤ COMMISSION : SUIVI DES TRAVAUX DE BATIMENTS, VOIRIE, ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AERIENS ET ASSAINISSEMENT

Messieurs Bernard ZENNER, conseiller communautaire de la commune de Cattenom
 Jacques TORMEN, conseiller communautaire de la commune de Evrange
 Jean WAGNER, conseiller communautaire de la commune de Gavisce
 Denis BAUR, conseiller communautaire de la commune de Kanfen
 Joseph BAUER, conseiller communautaire délégué de la commune de Puttelange-lès-Thionville

Mesdames Sandrine TEITGEN, conseillère communautaire de la commune de Rodemack
 Elisabeth SPIELMANN, conseillère communautaire de la commune de Zoufftgen
 Messieurs Jean-Marc COCQUYT, conseiller communautaire de la commune de Breistroff-la-Grande
 Serge RECH, conseiller communautaire de la commune de Volmerange-les-Mines
 Alain IMMER, suppléant, commune de Beyren-lès-Sierck
 Yannick OLIGER, conseiller communautaire de la commune de Hettange-Grande
 Gérard ROSENFELDER, conseiller communautaire de la commune de Hettange-Grande

➤ COMMISSION : POLITIQUE CULTURE-PATRIMOINE

Mesdames Viviane WINTERRATH, conseillère communautaire de la commune de Basse-Rentgen
 Nicole CORTESE, conseillère communautaire de la commune de Boust
 Christine ACKER, conseillère communautaire de la commune de Cattenom
 Jacqueline CARON, conseillère communautaire de la commune de Cattenom
 Alieth FEUVRIER, conseillère communautaire de la commune de Entringe
 Monsieur Jacques TORMEN, conseiller communautaire de la commune de Evrange
 Madame Isabelle RENOIR, conseillère communautaire de la commune de Kanfen
 Messieurs Joseph GHAMO, conseiller communautaire de la commune de Puttelange-lès-Thionville
 Gérard GUERDER, conseiller communautaire de la commune de Rodemack
 Mesdames Linda PLASSIART, conseillère communautaire de la commune de Roussy-le-Village
 Valérie CARDET, conseillère communautaire de la commune de Volmerange-les-Mines
 Evelyne DEROCHÉ, conseillère communautaire de la commune de Hettange-Grande
 Messieurs David ROBINET, conseiller communautaire de la commune de Hettange-Grande
 Alexis SOUCHON, suppléant, commune de Hagen

➤ COMMISSION : POLITIQUE SPORT-LOISIRS

Mesdames Viviane WINTERRATH, conseillère communautaire de la commune de Basse-Rentgen
 Katia GENET-MAINCION, conseillère communautaire de la commune de Berg-sur-Moselle
 Messieurs Emile REICHER, conseiller communautaire de la commune de Beyren-lès-Sierck
 Justin CONRADT, conseiller communautaire de la commune de Breistroff-la-Grande
 Michel HERGAT, conseiller communautaire de la commune de Entringe
 Olivier VIGNERON, conseiller communautaire de la commune de Hettange-Grande
 Maurice LORENTZ, conseiller communautaire de la commune de Volmerange-les-Mines
 Mesdames Mauricette NENNIG, conseillère communautaire de la Commune de Cattenom
 Patricia VEIDIG, conseillère communautaire de la commune de Hettange-Grande
 Messieurs David ROBINET, conseiller communautaire de la commune de Hettange-Grande
 Alain REDINGE, suppléant, commune de Gavisse

Le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 43
 Abstention : 0
 Contre : 0

9. Objet : Décision Modificative n° 4 – Budget Général

Après avis favorable du Bureau communautaire en date du 26 novembre 2019,

Il est demandé au Conseil communautaire d'accepter les modifications budgétaires décrites ci-dessous :

Section de fonctionnement - Dépenses					
Imputation	Fonction	Opération	AP	Libellé	Montant
011 - Charges à caractère général					
62875	522			Versement commune pour service extrascolaire - Ajustement	60 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante					
6574	522			Subvention aux associations - Service enfance Ajustement	-60 000,00 €
Total des dépenses de fonctionnement					0,00 €
Section d'investissement - Dépenses					
Imputation	Fonction	Opération	AP	Libellé	Montant
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales					198 783,71 €
2762	822			Ecritures comptables - Encaissement de TVA sur réseaux de distribution d'électricité concédés	198 783,71 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles					524 885,98 €
21318	61	0035		Travaux centrale compensation d'air neuf hotte de la cuisine de la Maison de Retraite	7 500,00 €
2184	020			Ajustement crédit cellule ST à la MED - Mobilier	-6 000,00 €
21318	020			Ajustement crédit cellule ST à la Med - Travaux bâtiment	6 000,00 €
2182	60			Acquisition de véhicules - Solidacar	10 000,00 €
21318	90			Travaux ancien Lidl - annulation mandats de 2017 pour récupération de la TVA	507 385,98 €
AP n°2					0,00 €
2317813	822	0050		Travaux VICC Hettange Grande	-201 000,00 €
2317820	822	0050		Travaux VICC Zoufftgen	201 000,00 €
4581 - Opérations d'investissement sous mandat					15 000,00 €
4581828	822			Travaux MOD - VIC Zoufftgen - Rue Principale	15 000,00 €

Chapitre 020 - Dépenses imprévues	282 760,91 €
Total des dépenses d'investissement	1 021 430,60 €

Section d'investissement - Recettes					
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales					198 783,71 €
2317152	822	0050		Ecritures comptables - Encaissement TVA sur réseaux de distribution d'électricité concédés	-5 038,60 €
2317156	822	0050		Ecritures comptables - Encaissement TVA sur réseaux de distribution d'électricité concédés	49 124,96 €
2317701	822	0050		Ecritures comptables - Encaissement TVA sur réseaux de distribution d'électricité concédés	11 731,14 €
2317151	822	0050		Ecritures comptables - Encaissement TVA sur réseaux de distribution d'électricité concédés	17 567,31 €
2317141	822	0050		Ecritures comptables - Encaissement TVA sur réseaux de distribution d'électricité concédés	12 754,39 €
2317714	822	0050		Ecritures comptables - Encaissement TVA sur réseaux de distribution d'électricité concédés	50 300,70 €
2317143	822	0050		Ecritures comptables - Encaissement TVA sur réseaux de distribution d'électricité concédés	62 343,81 €
Chapitre 27 - Autres immobilisations financières					198 783,71 €
2762	822			Reversement TVA sur réseaux publics de distribution d'électricité	198 783,71 €
4582 - Opérations d'investissement sous mandat					15 000,00 €
4582828	822			Travaux MOD -VIC Zoufftgen - rue Principale	15 000,00 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles					608 863,18 €
21318	90			Annulation mandats de 2017 pour récupération de la TVA - Travaux ancien Lidl	608 863,18 €
Total des recettes d'investissement					1 021 430,60 €

La Décision Modificative n° 4 du budget général s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de 1 021 430,60 € pour la section d'investissement.

La section d'investissement:

Dépenses :

- *Régularisation d'écritures pour récupération de TVA pour les travaux de construction du bâtiment ancien Lidl
- *Réajustement de crédits au niveau de l'Autorisation de Programme n° 2 (voirie) sans incidence financière
- *inscription de dépenses pour constatation de récupération de TVA sur des réseaux de distribution d'électricité concédés
- *Inscription de dépenses en MOD pour travaux de voirie

Recettes :

- * Inscription de recettes valant annulation de mandats pour récupération de TVA par voie fiscale (travaux bâtiment ancien Lidl).
- *inscription de recettes pour récupération de TVA sur des réseaux de distribution d'électricité concédés
- *Inscription de recettes en MOD pour travaux de voirie

Le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 43
Abstention : 0
Contre : 0

10. Objet : Attribution de Fonds de concours communautaires

Vu l'article L5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 20 du Conseil communautaire en date du 16 juin 2015 portant adoption du règlement d'attribution des fonds de concours communautaires aux communes membres,

Vu l'avenant n° 1 adopté par délibération n° 14 du Conseil communautaire en date du 27 octobre 2015, venant apporter des précisions sur l'éligibilité des paiements et l'obligation de publicité,

Vu l'avenant n° 2 adopté par délibération n° 21 du Conseil communautaire en date du 26 juin 2018, venant spécifier que le Conseil communautaire est l'unique attributaire de fonds de concours,

Vu l'avenant n° 3 adopté par délibération n° 15 du Conseil communautaire en date du 25 juin 2019, venant préciser la date limite de réception des dossiers de demande et la date de validité d'utilisation des enveloppes financières au titre de fonds de concours communautaires,

Plusieurs dossiers ont été déposés et analysés,

Les dossiers conformes aux conditions d'éligibilité et complets sont recensés dans le tableau ci-dessous :

Commune	Objet des travaux	Montant total des travaux HT	Montant subventions obtenues	Montant subventionnable	%age demandé / montant subventionnable ou dépense totale	Montant du FC à verser par la CCCE	Autofinancement communal
Mondorff	Acquisition d'une tondeuse autoportée	14 600,00 €	0	14 600,00 €	50%	7 300,00 €	7 300,00 €
							Soit 50%
Mondorff	Acquisition d'une remorque simple essieu	1 345,00 €	0	1 345,00 €	50%	672,50 €	672,50 €
							Soit 50%
Mondorff	Acquisition d'une citerne roulante 400 litres	774,80 €	0	774,80 €	50%	387,40 €	387,40 €
							Soit 50%
Mondorff	Acquisition de décors lumineux	4 507,96 €	0	4 507,96 €	50%	2 253,98 €	2 253,98 €
							Soit 50%
Mondorff	Acquisition de mobilier urbain	4 416,78 €	0	4 416,78 €	50%	2 208,39 €	2 208,39 €
							Soit 50%
Hettange-Grande	Travaux création d'un avaloir - Rue Pederobba	1 250,00 €	0	1 250,00 €	50%	625,00 €	625,00 €
							Soit 50%
Hettange-Grande	Travaux de voirie en liaison entre la Place de la Mairie et la rue de la Liberté	6 762,40 €	0	6 762,40 €	50%	3 381,20 €	3 381,20 €
							Soit 50%
Rodemack	Acquisition d'une tondeuse – débroussailleuse	10 650,00 €	0	10 650,00 €	6,54%	696,83 €	9 953,17 €
							Soit 93,46%
Kanfen	Travaux d'aménagement de la voirie rue de la Mine à Kanfen sous-bois	93 787,07 €	0	93 787,07 €	49,05%	46 000,00 €	47 787,07 €
							Soit 50,95 %
Hagen	Sécurisation de la voirie – Acquisition de matériel	3 674,94 €	0	3 674,94 €	50%	1 837,47 €	1 837,47 €
							Soit 50 %
Escherange	Acquisition d'un véhicule utilitaire pour le service technique	6 677,00 €	0	6 677,00 €	50%	3 338,50 €	3 338,50 €
							Soit 50%
Escherange	Acquisition d'une débroussailleuse et d'un nettoyeur haute pression	2 113,00 €	0	2 113,00 €	50%	1 056,50 €	1 056,50 €
							Soit 50%

Escherange	Acquisition de mobilier pour l'école, la salle de réunion et le périscolaire	6 803,00 €	0	6 803,00 €	50%	3 401,50 €	3 401,50 €
							Soit 50%
Boust	Travaux de déplacement d'un coffret électrique rue du Général de Gaulle	6 693,25 €	0	6 693,25 €	50%	3 346,62 €	3 346,63 €
							Soit 50%
Volmerange les Mines	Fourniture et pose de panneaux de signalisation routière	2 522,75 €	0	2 522,75 €	50%	1 261,37 €	1 261,38 €
							Soit 50%
Volmerange les Mines	Acquisition de candélabres rue de la Liberté	3 020,00 €	0	3 020,00 €	50%	1 510,00 €	1 510,00 €
							Soit 50%
Mairie de Entringe	Acquisition d'un gerbeur électrique	5 200,00 €	0	5 200,00 €	50%	2 600,00 €	2 600,00 €
							Soit 50 %
Hettange-Grande	Acquisition de tables et chaises pour l'école Pasteur	1 708,00 €	0	1 708,00 €	50%	854,00 €	854,00 €
							Soit 50%
Hettange Grande	Acquisition d'horloges astronomiques pour l'éclairage public	3 390,16 €	0	3 390,16 €	50%	1 695,08 €	1 695,08 €
							Soit 50%
Hettange-Grande	Acquisition d'un désherbeur par air chaud pulsé	2 340,00 €	0	2 340,00 €	50%	1 170,00 €	1 170,00 €
							Soit 50%
Cattenom	Acquisition d'ordinateurs	4 145,64 €	0	4 145,64 €	25%	1 036,41 €	3 109,23 €
							Soit 75 %

Une délibération concordante pour chaque dossier doit être adoptée par le Conseil communautaire et la commune dépositaire.

Après avis favorable du Bureau communautaire du 26 novembre 2019,

Il est demandé au Conseil communautaire :

- de valider l'attribution des fonds de concours pour les communes figurant dans le tableau ci-dessus,
- d'autoriser le Président à signer la notification relative à ces fonds de concours.

Le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 43
Abstention : 0
Contre : 0

11. Objet : Pacte fiscal et financier - Avenant n° 2

Vu la délibération n° 17 du Conseil communautaire en date du 24 février 2015 portant adoption d'un pacte financier et fiscal entre la CCCE et ses communes membres pour la période 2015-2019,

Vu la délibération n° 18 du Conseil communautaire en date du 26 juin 2018, portant avenant au pacte pour la mise en place d'un nouveau mécanisme de garantie s'appliquant aux montants de la Dotation de Solidarité Communautaire jusqu'en 2019,

Considérant que le pacte financier et fiscal arrivera à échéance au 31 décembre 2019,

Considérant que les élus communautaires souhaitent reconduire, pour une année, soit jusqu'au 31 décembre 2020 et à l'identique, les conditions de ce pacte.

Pour mémoire, la reconduction portera sur les thématiques suivantes :

- La prise en charge des deux composantes du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) par la CCCE
- La Dotation de Solidarité Communautaire
- Les Fonds de concours
- L'optimisation des ressources fiscales de la CCCE
- L'allègement des charges des petits redevables économiques

L'avenant n° 2 portera sur la durée du pacte financier et fiscal 2015-2019 et prolongera ce dernier sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.

Toutes les dispositions relatives au pacte financier et fiscal 2015-2019 initiales restent inchangées, avenant n°1 inclus.

Considérant la position favorable adoptée lors de la précédente Commission des Finances constituée par les Maires en date du 22 octobre 2019,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 26 novembre 2019,

Il est proposé au Conseil communautaire :
- d'approuver l'avenant n° 2 au pacte financier et fiscal 2015-2019.

Le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité cette proposition.

Vote : Pour : 43
Abstention : 0
Contre : 0

12. Objet : APADIC - Avenant à la convention de mise à disposition des locaux

Par délibérations n° 28 du 27 juin 2006, n° 13 du 7 octobre 2008, et n° 4 du 6 mai 2014, le Conseil communautaire a confié la location et la gestion de l'EHPAD « la Résidence

d'Automne » à l'Association pour Personnes Agées du District de Cattenom (APADIC). De 2006 à 2018, la redevance annuelle était fixée à 135 017 €.

Par délibérations n° 18 en date du 28 juin 2016 et n° 14 en date du 11 octobre 2016, le Conseil communautaire a acté le soutien financier à l'APADIC pour la construction d'un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) d'un montant de 270 000 € TTC, versé sur deux exercices budgétaires (soit 135 000 € TTC en 2016 et 135 000 € TTC en 2017). Le bâtiment est en cours de construction par l'APADIC sur les terrains de la CCCE attenants à la Résidence d'Automne section 10 parcelles n° 354 et n° 353 d'une contenance totale de 4 913 m².

Par délibération n° 15 en date du 25 septembre 2018, le Conseil communautaire a accordé à l'association un avantage en nature de 15 000 € annuel à partir du 1er janvier 2019, correspondant à la réduction de la redevance annuelle de l'EHPAD (soit 120 017 € au lieu de 135 017 €), afin de lui apporter un soutien supplémentaire pour la construction du PASA.

Un avenant à la convention de mise à disposition est proposé afin de préciser les motifs et la durée de la réduction de loyer accordée, à l'article 8 « loyer et charges » (avenant n° 1 ci-annexé). La diminution du montant du loyer, de 15 000 € par an, a été accordée compte tenu des coûts de la construction du PASA supportés par l'APADIC, pour une durée de 30 ans.

Après avis favorables de la Commission « Politique Sociale » en date du 16 octobre 2019 et du Bureau communautaire en date du 26 novembre 2019,

Il est demandé au Conseil communautaire :

- d'autoriser le Président à signer l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition de locaux entre la CCCE et l'APADIC.

Le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité cette proposition.

Vote : Pour :	43
Abstention :	0
Contre :	0

13. Objet : Modifications du règlement de mise en application de la politique sportive

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 9 du 6 juillet 2010 modifiant les statuts et l'intérêt communautaire en matière de compétence " Sport-Loisirs " suite à sa redéfinition,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 20 du 5 octobre 2010 approuvant le règlement de mise en application de la politique sportive communautaire,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 27 du 25 juin 2013 approuvant la modification du règlement de mise en application de la politique sportive communautaire avec intégration du soutien de la CCCE aux associations sportives du territoire s'inscrivant dans une démarche de la célébration de leur anniversaire de création,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 15 du 6 décembre 2016 approuvant la modification du règlement de mise en application de la politique sportive communautaire,

Considérant la réflexion menée par les membres de la Commission « Politique Sport-Loisirs » depuis la séance du 1^{er} avril 2019 sur les propositions d'évolution de la politique sportive communautaire et notamment les modalités de mise en œuvre de l'ensemble du règlement de la politique sportive communautaire, l'extension des modalités de reconnaissance de l'intérêt communautaire aux associations du territoire et le soutien des sportifs à titre individuel,

Après avis favorables de la Commission « Politique Sport-Loisirs » du 21 octobre 2019 et du Bureau Communautaire du 26 novembre 2019,

Il est proposé au Conseil communautaire de :

- valider les modifications du règlement de mise en application de la politique sportive communautaire selon projet ci-annexé.

Le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité cette proposition.

Vote : Pour : 43
 Abstention : 0
 Contre : 0

14. Objet : Divers

- Calendrier institutionnel 2020

JANVIER 2020

Jours	Dates	Heures	Réunions	Lieux
Mercredi	08/01/2020	16 h 00	Commission d'Appel d'offres	Petite salle de réunion
Mercredi	15/01/2020	18 h 30	Cérémonie des vœux	Salle du Casino à Cattenom
Mardi	21/01/2020	17 h 30	Bureau communautaire décisionnel	Petite salle de réunion
Mardi	28/01/2020	17 h 30	Séance de travail du Bureau communautaire	Petite salle de réunion

FEVRIER 2020

Jours	Dates	Heures	Réunions	Lieux
Mardi	04/02/2020	17 h 30	Séance de travail du Bureau communautaire	Petite salle de réunion
Mercredi	05/02/2020	16 h 00	Commission d'Appel d'offres	Petite salle de réunion
Mardi	11/02/2020	17 h 30	Séance de travail du Bureau communautaire	Petite salle de réunion
Mardi	18/02/2020	17 h 30	Bureau communautaire pré-conseil	Petite salle de réunion
Mardi	25/02/2020	17 h 30	Bureau communautaire décisionnel	Petite salle de réunion

MARS 2020

Jours	Dates	Heures	Réunions	Lieux
Mardi	03/03/2020	17 h 30	Séance de travail du Bureau communautaire	Petite salle de réunion
		19 h 30	Conseil communautaire	Salle du Conseil
Mercredi	04/03/2020	16 h 00	Commission d'Appel d'Offres	Petite salle de réunion
Dimanche	15/03/2020		Elections municipales - 1 ^{er} tour	
Dimanche	22/03/2020		Elections municipales - 2 ^e tour	

AVRIL 2020

Jours	Dates	Heures	Réunions	Lieux
Mardi	14/04/2020	19 h 30	Installation du Conseil communautaire	Salle du Conseil

MAI 2020

Jours	Dates	Heures	Réunions	Lieux
Mardi	05/05/2020	19 h 30	Conseil communautaire	Salle du Conseil

Le Conseil de Communauté prend acte.

Aucun conseiller ne demandant plus la parole, la séance est levée à 21 h 43.

Le Secrétaire de séance :
Mathieu PETERMANN



Le Président :
Michel PAQUET



